

Mexique

La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO a été ratifiée par le Mexique le 5 juillet 2006. Le présent rapport quadriennal couvre les efforts menés pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles, notamment les actions menées par les différentes sections et les différents programmes de la Direction générale de la culture populaire du Conseil national pour la culture et les arts, ainsi que par divers instituts, parmi lesquels le Mouvement national pour la diversité culturelle du Mexique et deux organisations de la société civile : Auteurs en langues autochtones et le Programme international U40 « Diversité culturelle 2030 ».

Mise en œuvre depuis 1988, date de sa création, par le Conseil national pour la culture et les arts (CONACULTA), la coordination des politiques culturelles doit être encouragée. Avec le Conseil, l'Institut national des Beaux-Arts et l'Institut national d'anthropologie conservent un rôle de premier plan dans la protection, la promotion et la préservation du patrimoine, de la recherche et de l'éducation culturelle.

Le Programme national pour la culture 2007-2012 reconnaît la responsabilité de l'État dans la préservation du patrimoine archéologique, historique, artistique, immatériel (traditions, fêtes, nourriture, rituels, langues, musique, artisanat, savoirs et pratiques concernant la nature et l'univers) dans l'éducation artistique, la stimulation de la création et la promotion des arts et de la culture.

Les mesures prises pour protéger et promouvoir les expressions de la diversité culturelle avant la création de la Convention ont permis au Mexique de se positionner parmi les pays qui, avec la richesse de leur diversité culturelle, font connaître, diffusent, encouragent et sauvegardent les principales expressions de leur patrimoine culturel dans les régions culturelles des peuples et dans les différents secteurs de la société mexicaine. L'identité de la population locale, régionale et nationale s'en trouve renforcée.

Si l'on considère l'histoire et l'évolution de la mise en œuvre des politiques culturelles qui stimulent et défendent la diversité culturelle du pays tout en respectant ses expressions et manifestations culturelles, sa forme d'organisation, sa vision du monde et son autogestion, force est de reconnaître que les efforts sont encore limités et que les ressources sont rares face à l'ampleur et à la richesse du potentiel culturel des groupes populaires, indigènes et divers de la société mexicaine.

Aborder les tâches futures dans la perspective d'une société mexicaine favorisant le respect et le dialogue interculturel reste la vision du Département de la culture populaire : un pays dont les relations culturelles sont basées sur le dialogue, la valeur de la diversité de ses communautés et le renforcement de leur patrimoine culturel, un pays qui reconnaît et respecte pleinement les différences ethniques et culturelles de ses membres. Un pays qui s'attache à éradiquer la discrimination.